



ÉCOLE DE MUSIQUE DE CHECY
COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 06 avril 2024

Membres présents : (voir annexe 1)

Ouverture de la séance à 10h08

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport moral du président.**
- 2. Rapport d'activités par le directeur, Thierry Rouilly.**
- 3. Rapport financier par la trésorière bénévole, Nathalie Clément**
- 4. Projets futurs et budget prévisionnel.**
- 5. Election du CA**
- 6. Présentation du bureau.**

Ouverture de l'Assemblée Générale par un mot du Président, Xavier Hue.

1. Rapport moral du président

Une année qui a été riche, l'association propose toujours de la musique à de nouveaux adhérents, le déficit lié à la crise du COVID est petit à petit absorbé.

Le concert autour des jeux vidéo a été un succès. Les retombées sont positives pour l'association.

Le président remercie chaleureusement la municipalité pour son soutien financier et humain.

2. Rapport d'activités 2023

Une trentaine de dates a été assurée par l'école (audition de piano, festival d'orchestre junior à Marcilly-en-Villette, deux semaines d'examens en avril, les trois concerts Pixel Symphonie, la cérémonie du 8 mai, les interventions sur la pause méridienne à l'école Jean Baudoin, la sieste musicale, le concert de fin d'année avec le quizz musical, l'audition de la classe de chant lyrique et de guitare, la cérémonie du 14 juillet, le forum des associations, les interventions dans les trois écoles du secteur, le concert commenté de guitare lors des journées du patrimoine, la cérémonie du 11 novembre, le concert de Noël, le concert de la Garde Républicaine, le concert de l'Harmonie avec la chorale Arc-en-Ciel).

3. Rapport financier

L'activité de l'association reste stable avec peu de disparité entre 2023 et 2022.

Au 6 avril, le solde du compte chèque est de 2 044.52 € et celui du compte épargne est de 63 400.22 €

En ce qui concerne les recettes :

Les cotisations des adhérents ont augmenté de 21.38 % expliqué par l'augmentation tarifaire et l'augmentation du nombre d'adhérents. Le montant total est de **34 969.68 €**. Ce qui est compliqué dans cette présentation, c'est qu'une partie des recettes correspond à l'encaissement de janvier et avril 2023 correspondant à la saison précédente et celui de septembre sur la saison actuelle.

La répartition tarifaire des 104 adhérents :

- ✓ 2 élèves en catégorie tarifaire de A à C,
- ✓ 14 de D à G et 53 de H à J avec les adultes de l'harmonie,
- ✓ 7 membres de l'harmonie (ne prenant pas de cours par ailleurs)
- ✓ 9 adultes caciens
- ✓ 19 adultes dont l'instrument ne se fait pas dans leur commune.

Les concerts ont rapporté **11 403.30 €**.

Concert Pixel (entrée + ventes buvette) 2 263.50

Concert d'Hiver : 306 €

Concert de la Garde Républicaine : 8 833.80 € (il fut excédentaire de 1 129.08 €)

Nous tenons à remercier la municipalité pour l'aide financière apportée pour un montant total de 116 289 € et qui permet à l'association de subsister. Elle représente 71% du fonctionnement. Les années précédentes la demande de subvention départementale s'effectuait suite à un courrier remis par la mairie de Chécy. En 2023, il fallait faire la demande en ligne avant le mois de mai et nous n'en avons pas connaissance, nous avons donc perdu le bénéfice de cette subvention.

Nous remercions également notre bienfaitrice, Marie Ange qui tient par son don à développer la culture musicale.

En ce qui concerne les charges :

Puisque nous avons fait le choix de développer les représentations, cela passe inévitablement par les dépenses supplémentaires au fonctionnement.

Le concert Pixell a nécessité un budget important de 4 541.69 € dont les recettes liées à la vente de programmes, des boissons, assiettes de charcuterie et de bonbons n'a pas permis l'équilibre. Tout comme Harmonire l'année précédente, cet évènement est toujours apprécié par les spectateurs et une partie du public qui lui est fidèle mais un nombre important de nouveaux spectateurs de différentes communes et parfois hors département.

Le concert de la Garde Républicaine a été plus rentable bien que pour sa réalisation les charges ont été de 7 704,72 €

Les autres dépenses liées aux représentations sont présentes dans les rémunérations des professeurs car cela nécessite des heures supplémentaires et dans les autres charges d'exploitations (révisions des instruments, achats de partitions autres que pour le concert de l'harmonie, surveillance de concert ...)

Les charges de fonctionnements sont stables (honoraires, télécommunication, services bancaires) représente 2.79% des charges d'exploitation pour un montant total de 3 655,86 €.

Les charges du personnel représentent une grande partie des dépenses pour un montant total de 101809,89 €. (Rémunération + charges sociales + formation continue + dotation provision indemnité fin de contrat) soit 63 %.

Face à l'inflation, la convention qui régit la rémunération des professeurs a augmenté la valeur du point également pour 2023. D'où l'intérêt d'avoir un comptable quand une association a du personnel. Il faudrait un nombre d'heure importante et des qualifications spécifiques pour suivre l'évolution sociale et fiscale. Certes cela a un cout d'honoraire mais dont l'investissement est largement productif.

Il est important pour nous de provisionner tous les ans une somme pour faire face aux indemnités de fin de contrat pour les professeurs partant à la retraite, ceux bénéficiaires d'une rupture conventionnelle et de licenciement.

En raison de tous ces éléments, le résultat de l'exercice est excédentaire de 2 547.86 €.. Cet excédent équilibre le déficit antérieur. Il faut donc rester vigilant sur le cout de fonctionnement et rechercher des recettes supplémentaires si nous souhaitons poursuivre le développement de l'école de musique.

Nous souhaitons continuer à apporter de la culture musicale à tous les milieux sociétaux. Mais en se rapprochant de notre objectif de passer à un ratio de 35 % correspondant à l'apport financier des subventions, 45% apporté par les cotisations des adhérents et 20% par les fonds propres de l'association et les recettes de représentations. Nous n'y sommes pas encore malgré nos efforts.

Rapport moral : approuvé à l'unanimité.

Rapport financier : approuvé à l'unanimité.

Affectation de l'excédent sans droit de reprise : approuvé à l'unanimité.

4. Projets futurs et budget prévisionnel

- Reprise de l'activité de la classe de violoncelle et réouverture de la classe de hautbois.
- L'ouverture de la classe de cor est ajournée. Possibilité de l'ouverture d'une classe de harpe.
- Concert Dark Shadows le 25 mai (95 musiciens).
- La fête de la musique ne se fera pas.
- Concert de fin d'année le 29 juin.
- Concert « Ciboulette » de la classe de chant avec des extraits d'opérette.
- L'année prochaine, concrétisation du projet « Petit Prince ».
- Possible échange avec un autre orchestre.
- Réfléchir à relancer les festivités autour de la Sainte Cécile.
- Travail sur les nouvelles tenues de l'Harmonie (T-shirt, blouson, gilet).

Open Talent

Logiciel qui permet de gérer une école de musique. Nathalie, Thierry et Philippe ont suivi une formation. Il s'agit d'un outil centralisé sur un serveur. Il sera mis en place pour la rentrée.

Tarifs :

Les tarifs sont toujours indexés sur le quotient familial.

La cotisation est augmentée de 5 euros (elle passe de 30 à 35 euros).

Augmentation de la cotisation adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel :

VOIR ANNEXE 2

Nouveauté au niveau des tarifs

Modification des statuts :

Numéro de l'article modifié et reprendre l'antériorité et le remplacement :

Article 1 2016 :

A la requête du Conseil d'Administration de l'Association "ECOLE DE MUSIQUE DE CHECY", une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée, s'est réunie le 22 avril 2016 sous la présidence de Monsieur Bruno LEPLUS, président par intérim de l'association ECOLE DE MUSIQUE DE CHECY

A la majorité absolue, il a été décidé de substituer les statuts ci-dessous énoncés à ceux déjà existants.

La durée de l'Association est illimitée.

Son siège social est à la Mairie de Chécy.

L'Association a pour but :

- Le développement de l'art musical,
- L'enseignement du solfège, de la musique vocale et instrumentale et des cours d'orchestre, et sa diffusion par l'audition publique,
- L'épanouissement culturel de la commune.

Modifié par l'article 1 2024 :

A la requête du Conseil d'Administration de l'Association "ECOLE DE MUSIQUE DE CHECY", une Assemblée Générale convoquée, s'est réunie le 06 avril 2024 sous la présidence de Monsieur Xavier HUE, président de l'association ECOLE DE MUSIQUE DE CHECY

A la majorité absolue, il a été décidé de substituer les statuts ci-dessous énoncés à ceux déjà existants.

La durée de l'Association est illimitée.

Son siège social est au 5 place François Mitterrand 45430 CHECY.

L'Association a pour but :

- Le développement de l'art musical,
- L'enseignement de la formation musicale, de la musique vocale et instrumentale et des cours d'orchestre, et sa diffusion par l'audition publique,
- L'épanouissement culturel de la commune.

Article 3 2016 :

L'Association est composée de :

- L'orchestre d'harmonie,
- Classes de formations musicales,

- Classes d'ensembles.

Article 3 2024 :

L'Association est composée de :

- L'orchestre d'harmonie,
- Classes de formations musicales,
- **Classes instrumentales**
- Classes d'ensembles.

Article 7 2016 :

Le poste de Directeur de l'école de Musique est pris en charge par la Commune.

Le Maire est chargé de recruter le Directeur de l'école.

Les enseignants, recrutés par le Directeur conjointement avec le Conseil d'Administration, sont rémunérés par l'école de Musique sur ses fonds propres.

Article 7 2024 :

Les enseignants, recrutés par le Directeur conjointement avec le Conseil d'Administration, sont rémunérés par l'école de Musique sur ses fonds propres.

TITRE II - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016

L'Association est administrée par un Conseil entre 10 à 15 Membres :

- 4 représentants du Conseil Municipal (au maximum), élus en séance,
- 6 à 11 représentants de l'association âgés au minimum de 16 ans ou représentant légal.
- Les représentants de l'association sont élus pour 2 ans par l'Assemblée Générale et leur élection est renouvelable par moitié tous les ans (majorité absolue au premier tour, le cas échéant majorité relative au second tour).

L'élection peut se faire au scrutin secret sur demande d'un Membre actif de l'Association.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses Membres. Il est procédé à leur remplacement définitif, par la plus prochaine Assemblée Générale.

Les Membres sortants sont rééligibles.

Vote et éligibilité.

Les Membres actifs éligibles et ayant droit de vote sont :

- Les Membres âgés d'au minimum 16 ans,
- Les Parents des Elèves âgés de moins de 16 ans, à raison d'une voix par famille.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses Membres, un Bureau composé de :

- 1 Président,
- 1 Vice-président,
- 1 Trésorier,
- 1 Trésorier Adjoint,
- 1 Secrétaire,
- 1 Secrétaire adjoint.

Le Bureau est chargé de la mise en application des décisions prises par le Conseil d'Administration.

Certains Membres, non éligibles, siègent avec voix consultative :

- Le Directeur de l'école de Musique,
- 1 représentant des Professeurs,
- 1 membre du conseil municipal parmi les quatre représentants du conseil municipal.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an, et toutes les fois qu'il est convoqué par le Président ou sur la demande du quart au moins de ses Membres.

Les décisions sont prises à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

TITRE II - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024

L'Association est administrée par un Conseil entre 10 à 15 Membres :

- 4 représentants du Conseil Municipal (au maximum), élus en séance,
- 6 à 11 représentants de l'association âgés au minimum de 16 ans ou représentant légal.

- Les représentants de l'association sont élus pour 2 ans par l'Assemblée Générale et leur élection est renouvelable par moitié tous les ans (majorité absolue au premier tour, le cas échéant majorité relative au second tour).

L'élection peut se faire au scrutin secret sur demande d'un Membre actif de l'Association.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses Membres. Il est procédé à leur remplacement définitif, par la plus prochaine Assemblée Générale.

Les Membres sortants sont rééligibles.

Vote et éligibilité.

Les Membres actifs éligibles et ayant droit de vote sont :

- Les Membres âgés d'au minimum 16 ans,

- **Les représentants légaux des membres** âgés de moins de 16 ans, à raison d'une voix par famille.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses Membres, un Bureau composé de :

- 1 Président,
- 1 Vice-président,
- 1 Trésorier,
- 1 Trésorier Adjoint,
- 1 Secrétaire,
- 1 Secrétaire adjoint.

Les postes de président, trésorier et secrétaire sont limités à 3 mandats consécutifs ans par fonction.

Le Bureau est chargé de la mise en application des décisions prises par le Conseil d'Administration.

Certains Membres, non éligibles, siègent avec voix consultative :

- Le Directeur de l'école de Musique,
- 1 représentant des Professeurs,
- 1 membre du conseil municipal parmi les quatre représentants du conseil municipal.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an, et toutes les fois qu'il est convoqué par le Président ou sur la demande du quart au moins de ses Membres.

Les décisions sont prises à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Article 20 2016

Les recettes annuelles de l'Association se composent

- Des cotisations des Membres,
- Des droits d'inscription des élèves,
- Du produit des concerts, bals et autres manifestations récréatives organisées par l'Association,
- Des subventions de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics.

Article 20 2024

Les recettes annuelles de l'Association se composent

- Des cotisations des Membres,
- Des droits d'inscription des élèves,

- Du produit des concerts, bals et autres manifestations récréatives organisées par l'Association,
- Des subventions de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics.
- **Dons et mécénats**

Modification adoptée à l'unanimité.

5. Renouvellement du conseil d'administration.

Sortants :

Florence Schleiss
Fanny Rastier
Catherine Pugin
Nathalie Clément
Xavier Hue

Béatrice, Stéphane restent.
Christine est démissionnaire.

Le nouveau bureau se compose de :

- Nathalie Clément (présidente)
- Fanny Rastier (Vice-présidente)
- Philippe Guillermain (trésorier)
- Clémence Pugin (trésorière adjointe)
- Florence Schleiss (secrétaire)
- Béatrice Petit (secrétaire adjointe)

Le conseil d'administration se compose des personnes citées ci-dessus ainsi que de :

- Catherine Pugin
- Stéphane Pugin
- Xavier Hue
- Anne Tardy
- Virginie Marin

Fin de l'Assemblée Générale : 12h.

La présidente, Mme Nathalie CLEMENT



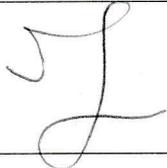
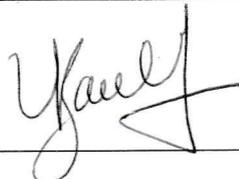
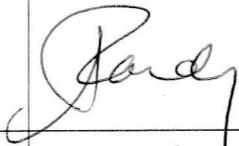
La secrétaire, Mme Florence SCHLEISS





ASSEMBLEE GENERALE DU 06.04.2024

NOM	PRENOM	NATURE (E élève, PA parents d'élève, M musicien, MU municipalité...)	SIGNATURE
GUIVERMAIN	Philippe	E	
ELEJENI	Nothalie	E. M. MU	
PETIT	Beatrice	Parent d'élève	
PUGIN	Stéphane	E	
PUGIN	Catherine	E	
ANGOT	Galile	E	
BE CUE	Emmanuelle	E/MU	
LANGUILLE	Christine	MU	
ANGOT	Bernard	MU	
PUGIN	Clémence	E/M	
LANTOINE	Eric	E/M	

NOM	PRENOM	NATURE (E élève, PA parents d'élève, M musicien, MU municipalité...)	SIGNATURE
Vigneault	Emma	M	
LECLERCQ	Ev9	M E	
PERDOUX	Christophe.	M	
QUILLART	Sandra	PA	
Baukmet	Virginie	HU	
Renaud	Thierry	Directeur	
TARROY	Jane	PA	
MARIN	Virginie	E	
JUVIER	Laetitia	PA	
RESHIA	Fanny	M	
HUE	David	M	

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 – Achats		70 - vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats matières et fournitures	305	73 – Concours publics	
Autres fournitures	4050	74 – Subventions d’exploitation	
61 – Services extérieurs		Etat	
Locations		Concert	2000
Entretien et réparation	4000	Région	
Assurance	850		
Documentation	1500	Département	1217
62 – Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6276	Communes	
Publicité, publication	405	Chécy	80 000 €
Déplacements, missions	2080		
Services bancaires	150		
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		CAF	
Autres impôts et taxes		Europe	
63 – Charges de personnel		Autres	
Rémunération des personnels	64593	75 – Autres produits de gestion courante	
Charges sociales	35399	Cotisations	37146
Autres charges de personnel	1800	Dons - Mécénat	30
65 – Autres charges de gestion courante		Apport fonds propres	1015
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements		77 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
Excédent prévisionnel (bénéfice)	121 408	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	121 408
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 – Emplois de contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
860 – Secours en nature		870 – Dons en nature	
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services	43 766	871 – Prestations en nature	21506
862 – Prestations		Mise à disposition du directeur	22260
864 – Personnel bénévole	2539.01	875 – Bénévolat	2539.01
TOTAL	46305,01	TOTAL	46305,01

Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	2 634,08	<i>2,78</i>	3 500,08	<i>4,14</i>	(866,00)	<i>-24,74</i>
Installations techniques, matériel et outillage	2 634,08	<i>2,78</i>	3 500,08	<i>4,14</i>	(866,00)	<i>-24,74</i>
21540000 INSTRUMENTS DE MUSIQUE	38 050,82	<i>40,14</i>	38 050,82	<i>44,98</i>		
28154000 AMORT. INSTRUMENTS DE MUSIQUE	(35 416,74)	<i>-37,36</i>	(34 550,74)	<i>-40,84</i>	(866,00)	<i>-2,51</i>
Autres immobilisations corporelles						
21810000 AMENAGEMENTS	917,63	<i>0,97</i>	917,63	<i>1,08</i>		
21830000 MATERIEL INFORMATIQUE	1 235,69	<i>1,30</i>	1 235,69	<i>1,46</i>		
28181000 AMORT. AMENAGEMENT	(917,63)	<i>-0,97</i>	(917,63)	<i>-1,08</i>		
28183000 AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	(1 235,69)	<i>-1,30</i>	(1 235,69)	<i>-1,46</i>		
TOTAL III - Actif Circulant NET	92 163,69	<i>97,22</i>	81 091,93	<i>95,86</i>	11 071,76	<i>13,65</i>
Avances & acomptes versés sur commandes	241,20	<i>0,25</i>			241,20	
40910000 FOURNISSEURS AVANCES VERSES	241,20	<i>0,25</i>			241,20	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 931,00	<i>8,37</i>			7 931,00	
041D Collectif clients débiteurs	7 931,00	<i>8,37</i>			7 931,00	
Disponibilités	83 523,29	<i>88,11</i>	81 091,93	<i>95,86</i>	2 431,36	<i>3,00</i>
51220000 SOCIETE GENERALE	15 259,02	<i>16,10</i>	43 014,16	<i>50,85</i>	(27 755,14)	<i>-64,53</i>
51230000 SOCIETE GENERALE LIVRET A	68 264,27	<i>72,01</i>	38 077,77	<i>45,01</i>	30 186,50	<i>79,28</i>
Charges constatées d'avance	468,20	<i>0,49</i>			468,20	
48600000 CHARGES CONST AT. D'AVANCE	468,20	<i>0,49</i>			468,20	
TOTAL DU BILAN ACTIF	94 797,77	<i>100,00</i>	84 592,01	<i>100,00</i>	10 205,76	<i>12,06</i>

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I- Total des fonds associatifs	62 711,40	66,15	60 163,54	71,12	2 547,86	4,23
Total des fonds propres	29 461,40	31,08	26 913,54	31,82	2 547,86	9,47
Fonds associatif sans droit de reprise	26 913,54	28,39	29 077,04	34,37	(2 163,50)	-7,44
10200000 FONDS ASS. SANS DROIT REPRISE	26 913,54	28,39	29 077,04	34,37	(2 163,50)	-7,44
Excédent ou déficit de l'exercice	2 547,86	2,69	(2 163,50)	-2,56	4 711,36	217,77
Total des autres fonds associatifs	33 250,00	35,07	33 250,00	39,31		
Fonds associatif avec droit - Apports	33 250,00	35,07	33 250,00	39,31		
10300000 FONDS ASS. AVEC DROIT REPRISE	33 250,00	35,07	33 250,00	39,31		
TOTAL III - Total des Provisions	22 395,51	23,62	17 716,08	20,94	4 679,43	26,41
Provisions pour charges	22 395,51	23,62	17 716,08	20,94	4 679,43	26,41
15300000 PROVISION INDEMN. FIN CARRIERE	19 761,43	20,85	14 216,00	16,81	5 545,43	39,01
15880000 PROVISIONS POUR INVESTISSEMENT	2 634,08	2,78	3 500,08	4,14	(866,00)	-24,74
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés						
TOTAL IV - Total des dettes	9 690,86	10,22	6 712,39	7,94	2 978,47	44,37
Dettes fiscales et sociales	4 470,51	4,72	2 850,39	3,37	1 620,12	56,84
42100000 PERS.REMUNERATIONS DUES	878,66	0,93			878,66	
43100000 SECURITE SOCIALE	2 148,37	2,27	1 823,58	2,16	324,79	17,81
43735000 MEDERIC	789,39	0,83	646,93	0,76	142,46	22,02
43736000 PREVOYANCE HUMANIS	381,08	0,40	89,55	0,11	291,53	325,55
43737000 MUTUELLE	142,98	0,15	131,16	0,16	11,82	9,01
44210000 RETENUE A LA SOURCE IR	130,03	0,14	159,17	0,19	(29,14)	-18,31
Autres dettes	5 220,35	5,51	3 862,00	4,57	1 358,35	35,17
46860000 CHARGES A PAYER	3 982,70	4,20	2 640,00	3,12	1 342,70	50,86
46870000 FORMATION PRO CONTINUE A PAYER	1 237,65	1,31	1 222,00	1,44	15,65	1,28
Total du passif	94 797,77	100,00	84 592,01	100,00	10 205,76	12,06

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	163 564,60	100,00	145 100,37	100,00	18 464,23	12,73
Prestations de services	46 372,98	28,35	26 154,98	18,03	20 218,00	77,30
70610000 INSCRIPTIONS FAMILLES	34 969,68	21,38	26 154,98	18,03	8 814,70	33,70
70620000 PRODUITS DE CONCERTS	11 403,30	6,97			11 403,30	
Subventions d'exploitation	116 319,00	71,12	117 996,00	81,32	(1 677,00)	-1,42
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	75 000,00	45,85	76 707,00	52,86	(1 707,00)	-2,23
74064100 SUVENTION REM DIRECTION	21 000,00	12,84	21 000,00	14,47		
74070000 SUBVENTION MISE A DISPO LOCAUX	20 289,00	12,40	20 289,00	13,98		
74080000 DONS	30,00	0,02			30,00	
Autres produits de gestion courante	6,62		15,35	0,01	(8,73)	-56,87
75800000 DIVERS (Dons, rbts divers...)	6,62		15,35	0,01	(8,73)	-56,87
Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges	866,00	0,53	934,04	0,64	(68,04)	-7,28
78150000 REPRISE PROV. RISQ.& CHARGES	866,00	0,53	866,00	0,60		
79100000 TRANSF.CHGES EXPLOITATION			68,04	0,05	(68,04)	-100,00
Total des charges d'exploitation	161 203,24	98,56	147 475,06	101,64	13 728,18	9,31
Autres achats et charges externes	58 521,95	35,78	50 877,50	35,06	7 644,45	15,03
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	1 574,67	0,96	780,30	0,54	794,37	101,80
60631000 ACHAT PARTITIONS	826,88	0,51	868,84	0,60	(41,96)	-4,83
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	137,77	0,08	418,41	0,29	(280,64)	-67,07
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	20 289,00	12,40	20 289,00	13,98		
61520000 ENTRETIEN INSTRUMENTS	90,00	0,06	125,00	0,09	(35,00)	-28,00
61560000 SITE INTERNET	60,00	0,04			60,00	
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	850,00	0,52	785,30	0,54	64,70	8,24
62100000 PREST MUSICIENS EXTERIEURS	7 053,61	4,31			7 053,61	
62101000 PRESTATIONS MONTAGES VIDEO	1 420,00	0,87			1 420,00	
62110000 REM DIRECTEUR MIS A DISPO	21 000,00	12,84	21 000,00	14,47		
62120000 SURVEILLANCE CONCERTS	833,75	0,51	466,76	0,32	366,99	78,62
62260000 HONORAIRES	2 666,00	1,63	2 628,00	1,81	38,00	1,45
62300000 PUBLICITE	180,13	0,11	166,64	0,11	13,49	8,10
62340000 CADEAUX - DONS	113,94	0,07	1 214,40	0,84	(1 100,46)	-90,62
62570000 RECEPTIONS	634,11	0,39	1 162,80	0,80	(528,69)	-45,47
62610000 TELEPHONE	351,58	0,21	336,00	0,23	15,58	4,64
62780000 SERVICES BANCAIRES			150,00	0,10	(150,00)	-100,00
62810000 COTISATIONS	440,51	0,27	486,05	0,33	(45,54)	-9,37
Impôts, taxes, versements assimilés	1 653,20	1,01	1 630,32	1,12	22,88	1,40
63300000 FORMATION CONTINUE	1 653,20	1,01	1 630,32	1,12	22,88	1,40
Rémunération du personnel	76 472,62	46,75	79 866,06	55,04	(3 393,44)	-4,25
64100000 SALAIRES	76 472,62	46,75	78 679,84	54,22	(2 207,22)	-2,81
64150000 RUPTURE CONVENTIONNELLE			1 186,22	0,82	(1 186,22)	-100,00
Charges sociales	18 138,54	11,09	13 816,21	9,52	4 322,33	31,28
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	11 574,72	7,08	7 019,52	4,84	4 555,20	64,89
64700000 MEDERIC	5 122,66	3,13	5 266,55	3,63	(143,89)	-2,73
64725000 HUMANIS PREVOYANCE	1 155,20	0,71	1 142,36	0,79	12,84	1,12
64726000 MUTUELLE	285,96	0,17	387,78	0,27	(101,82)	-26,26
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	866,00	0,53	1 280,26	0,88	(414,26)	-32,36
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	866,00	0,53	1 280,26	0,88	(414,26)	-32,36
Dotations aux provisions	5 545,43	3,39			5 545,43	
68150000 DOTATION PROVISION INDEMN. FIN C	5 545,43	3,39			5 545,43	

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023 12		01/01/2022 12		Variations	
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		%
Autres charges	5,50		4,71		0,79	16,77
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	5,50		4,71		0,79	16,77
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	2 361,36	1,44	(2 374,69)	-1,64	4 736,05	199,44
RESULTAT FINANCIER	186,50	0,11	211,19	0,15	(24,69)	-11,69
Intérêts et produits financiers	186,50	0,11	211,19	0,15	(24,69)	-11,69
76800000 AUTRES PPTS FINANCIERS	186,50	0,11	211,19	0,15	(24,69)	-11,69
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 547,86	1,56	(2 163,50)	-1,49	4 711,36	217,77
Résultat exceptionnel						
TOTAL DES PRODUITS	163 751,10	100,11	145 311,56	100,15	18 439,54	12,69
TOTAL DES CHARGES	161 203,24	98,56	147 475,06	101,64	13 728,18	9,31
Excédent ou déficit de l'exercice	2 547,86	1,56	(2 163,50)	-1,49	4 711,36	217,77
Contributions volontaires en nature						
Charges des contributions volontaires en nature						